

Bohème à Sa Majesté le Roi de Prusse, ses Héritiers & Successeurs de l'un & de l'autre Sexe, contre une Renonciation en bonne & due forme à toutes les Prétentions, telles qu'elles puissent être, pareillement en son nom, qu'au nom de tous ses Héritiers & Successeurs, tant la Basse que la Haute-Silésie, avec le District de *Katscher* appartenant autrefois à la Moravie, contenant les Seigneuries & Terres suivantes, *Katscher* Ville & Fief, *Stolzmuths*, *Knispel*, *Gros Petrowitz*, *Ehrenberg*, *Krotphul*, *Neusorg*, *Lange-mau*, *Kösling* & *Paczedluck* : Bien entendu que Sa Majesté la Reine excepte la Principauté de *Teschén*, la Ville de *Troppau* & ce qui est au de-là de la Rivière d'*Oppa*, & les hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi-bien que la Seigneurie de *Kennerdorsff*, & les autres Districts, qui font partie de la Moravie, quoiqu'enclavés dans la Haute-Silésie; à savoir, comme la Principauté de *Teschén* avec les Seigneuries y appartenantes & incorporées, *Bieliz*, *Freystadt*, *Roy*, *Peterowitz*, *Reichwaldau* & *Friedeck*, avec *Teutsch-Lenthen* & *Oderberg* jusqu'à l'embouchure de la Rivière d'*Olfa* à l'*Oder*, restent à S. M. la Reine d'Hongrie & de Bohème. Les limites commenceront des Frontières du côté de la Pologne, de sorte que les confins de ladite Principauté de *Teschén* avec ceux des Seigneuries de *Bieliz*, *Freystadt*, *Roy*, *Peterowitz* & *Reichwaldau* avec la Seigneurie de *Teutsch-Lenthen* & d'*Oderberg* jusqu'à la Rivière d'*Olfa*, où elle tombe dans l'*Oder*, formeront les limites & la Frontière de S. M. la Reine au de-là de l'*Oder*. De là en montant la Rivière d'*Oder* le long des confins de *Teschén* & de *Moravie*, jusqu'à l'endroit où la Rivière d'*Oppa* tombe dans